

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA09-00040  
DATE DE LA DÉCISION : 20090429  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 7-Q-330441-108-SI  
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M09-80773-1  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Mireille Larose

---

Personne(s) visée(s) :

9091-7048 QUÉBEC INC.  
Transport G.G.  
Demandeur  
NIR : R-031446-9 Dossier : 7-Q-330441

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9091-7048 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : MANAC  
ANNÉE : 2004  
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M51414634191096020

MARQUE : MANAC  
ANNÉE : 2006  
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M514161861110577

MARQUE : MANAC  
ANNÉE : 1999  
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5141462X1059707

MARQUE : MANAC  
ANNÉE : 2008  
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M514161786118739

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : FINLOC 2000 INC.

---

Mireille Larose  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

<sup>2</sup> L.R.Q. c. P-30.3.